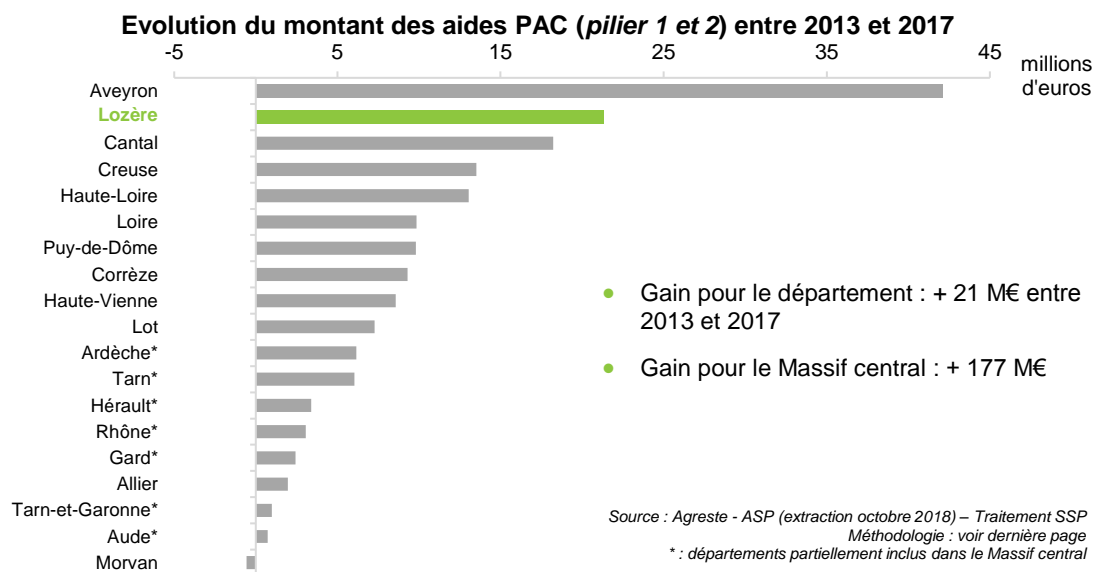


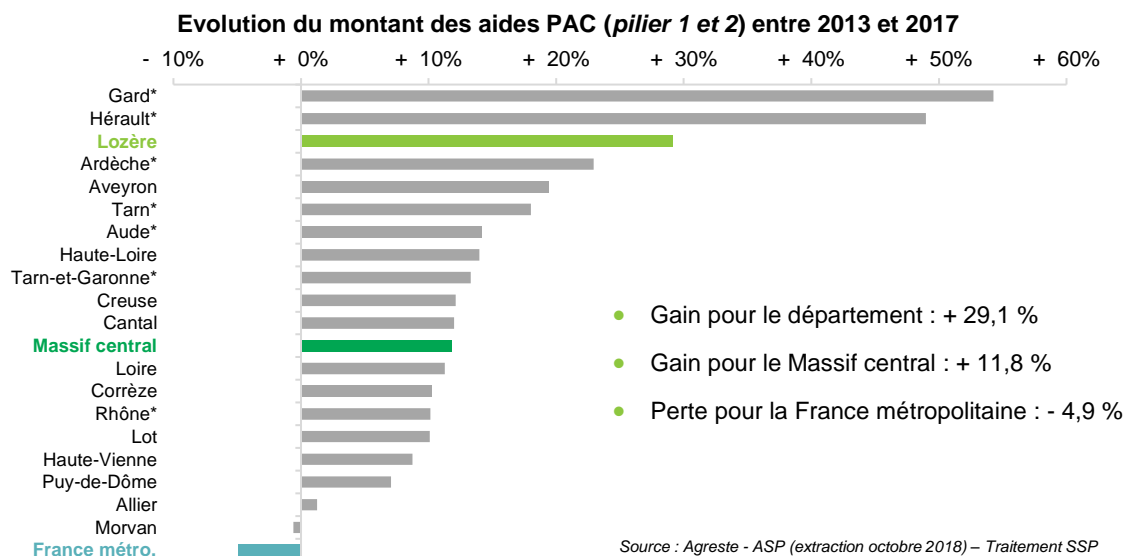
Bilan PAC 2013-2017 dans le Massif central LOZÈRE

Fiches départementales à l'échelle du Massif central réalisées avec le concours du SRISET
de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes et complémentaires de la publication Agreste FlashInfo n°6 Bilan PAC

La Lozère, 2^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue



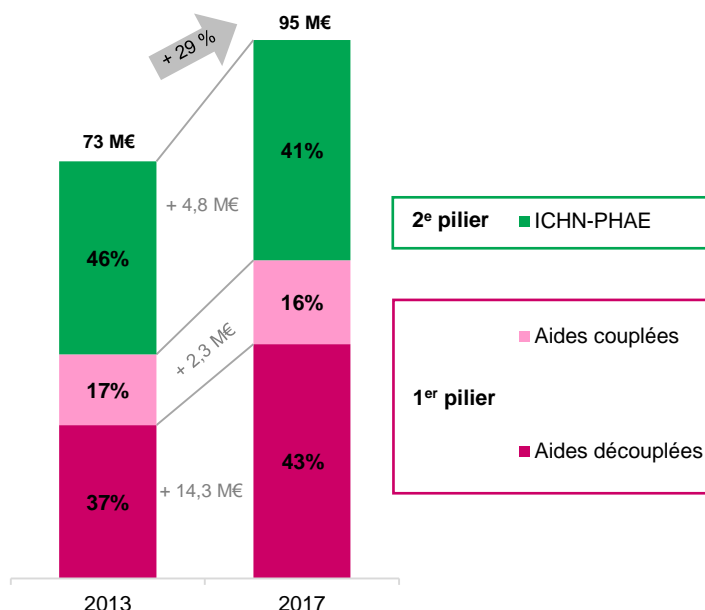
La Lozère, 3^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative



Augmentation de l'ensemble des aides, notamment du 1^{er} pilier

Comparaison des aides par catégorie

- Augmentation du montant global des aides de 30 % pour atteindre 95 M€ en 2017
- Augmentation des aides couplées (+ 2,3 M€) et découplées (+ 14,3 M€)
- Augmentation du poids du 1^{er} pilier (60 % en 2017 contre 54 % en 2013) dans le montant total des aides
- Augmentation des aides du 2^e pilier (+ 4,8 M€) mais baisse du poids dans le montant total (- 5 points)

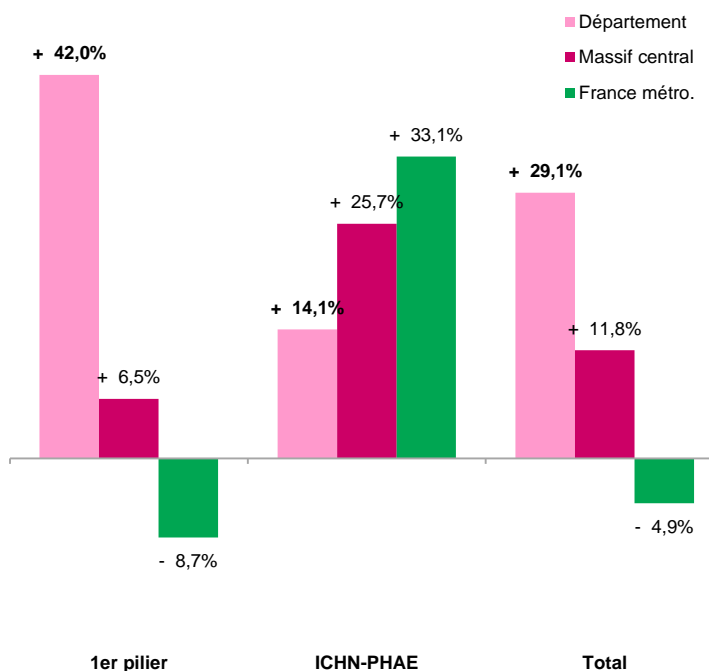


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Un département bénéficiaire de la réforme, notamment sur le 1^{er} pilier

Evolution des aides par catégorie sur la période 2013-2017

- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 supérieure à l'évolution au niveau du Massif central
- Forte augmentation du 1^{er} pilier (+ 42 %)
- Hausse du 2^e pilier deux fois plus faible que dans le Massif central (+ 14% contre + 26 %)

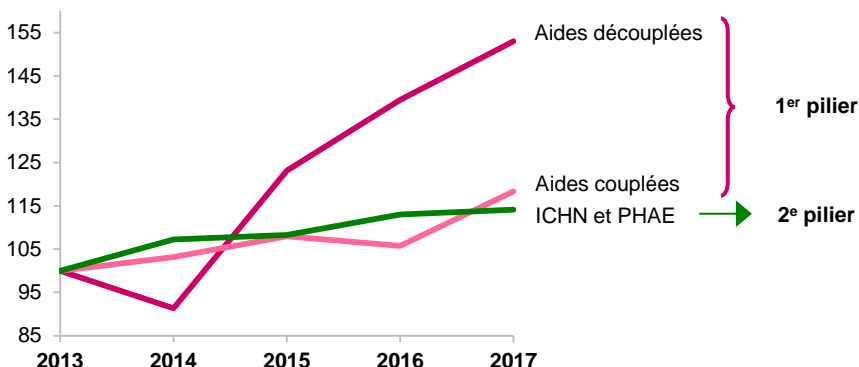


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation globale du montant des aides pour toutes les catégories entre 2013 et 2017

Évolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Augmentation des aides couplées jusqu'en 2015 avant régression puis rebond en 2016
- Diminution des aides découplées en 2014 puis forte augmentation grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour le 1^{er} pilier (+ 46 % soit + 8 133 € par bénéficiaire) que pour le 2^e pilier
- Augmentation du montant total plus forte que sur le Massif central (+ 11 192 € contre + 5 220 €)
- Augmentation plus faible du 2^e pilier en Lozère (+ 19 % soit + 2 934€) que sur le Massif central (+ 25 % soit + 3 275 €)

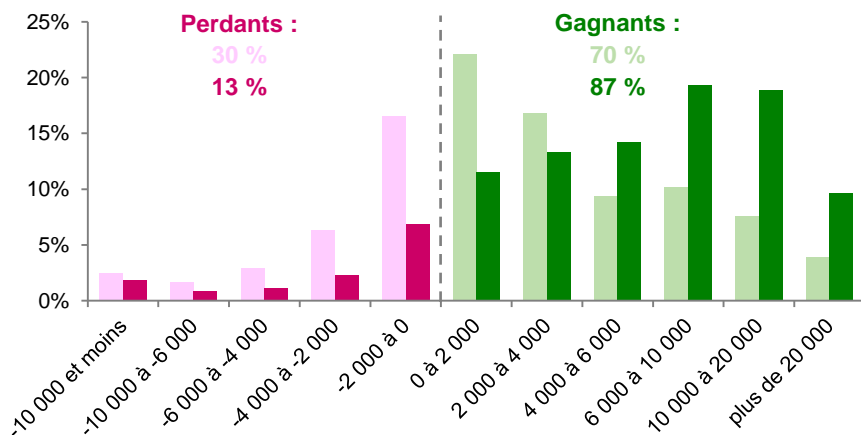
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	12 161	6 477	17 661	15 383	31 906
2015 (€)	15 037	7 521	21 110	17 127	37 165
2017 (€)	19 093	8 092	25 794	18 317	43 098
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+ 6 932	+ 1 615	+ 8 133	+ 2 934	+ 11 192
(%)	+ 57,0	+ 24,9	+ 46,0	+ 19,1	+ 35,1

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Impact positif de la réforme pour 87 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



- En 2015 : 70 % d'exploitations gagnantes
En 2017 : 87 % d'exploitations gagnantes (soit +17 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour 48 % des exploitations
- Perte supérieure à 2 000 € pour 6 % des exploitations

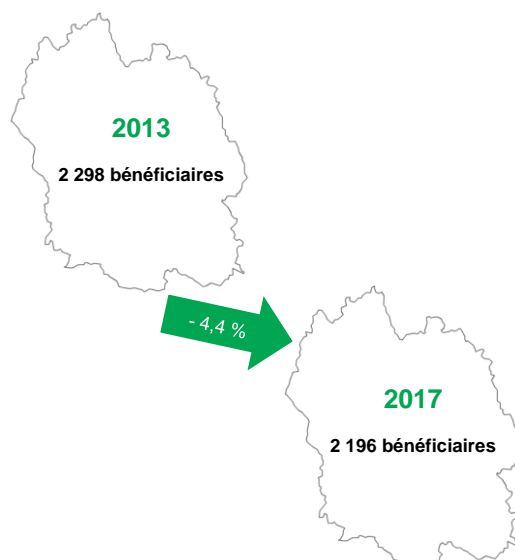
Perdants / Gagnants

Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	39,4	47,0	55,9	+16,5
DPU	26,9	-	-	-
DPB	-	18,2	20,3	-
Verdissement	-	11,2	13,9	-
Paiement redistributif *	-	3,2	6,5	-
Paiement additionnel JA	-	0,5	0,5	-
Total aides découplées	26,9	33,2	41,2	+14,3
Aide aux bovins allaitants	8,3	9,1	9,3	+0,9
Aides aux bovins laitiers	1,0	1,0	0,9	-0,1
Aides ovins/caprins	3,1	3,4	3,2	+0,1
Aides aux protéines végétales s	s	s	1,3	-
Autres aides couplées végétales s	s	s	0,0	-
Total aides couplées	12,4	13,9	14,7	+2,3
2^e pilier	33,9	36,7	38,7	+4,8
ICHN	23,4	36,7	38,7	+15,3
PHAE	10,5	-	0,0	-10,5
Agriculture biologique	0,7	1,0	0,0	-0,7
MAET/MAEC	2,4	1,9	0,0	-2,4
dont MAEC SHP	-	0,3	0,0	-
dont MAEC LOC	-	1,4	0,0	-
Assurance récolte	0,0	0,0	0,1	+0,1
TOTAL GÉNÉRAL**	73,3	83,8	94,6	+21,3



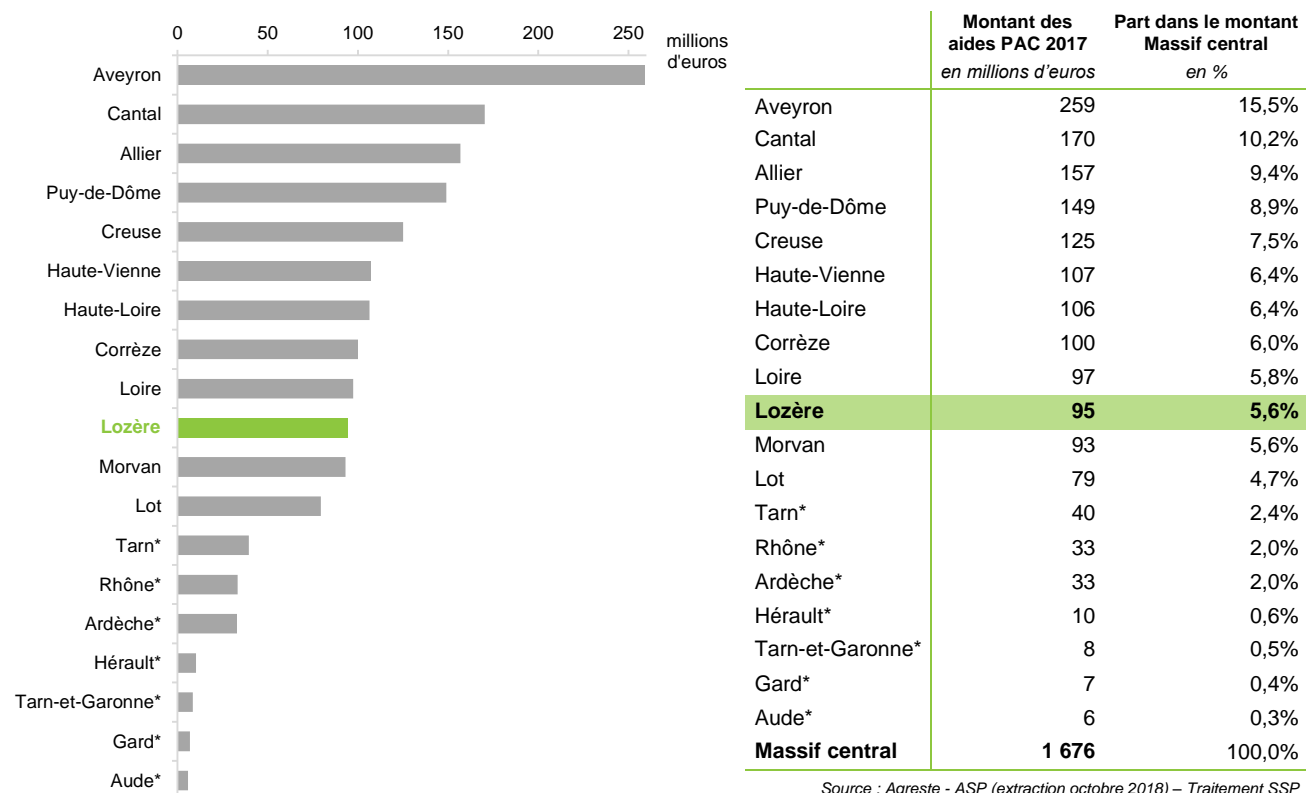
- : sans objet / ND : non disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple.

** Hors agriculture biologique, MAE, Assurance récolte.

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

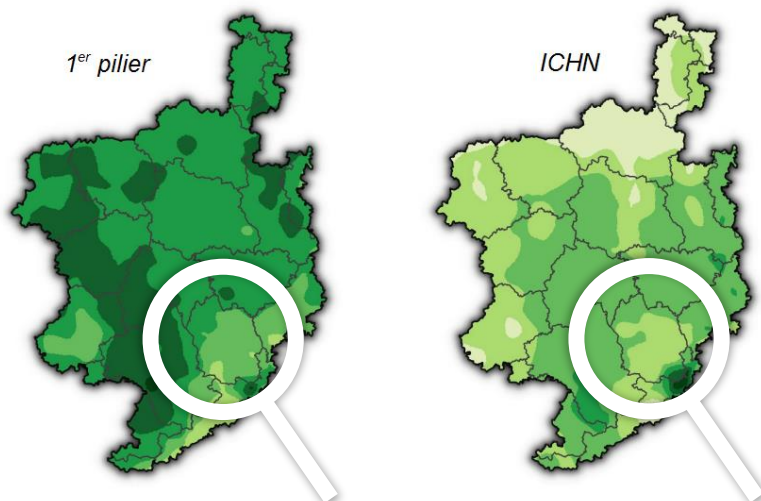
Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Des évolutions territoriales contrastées

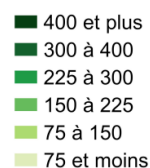
Montant des aides en 2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

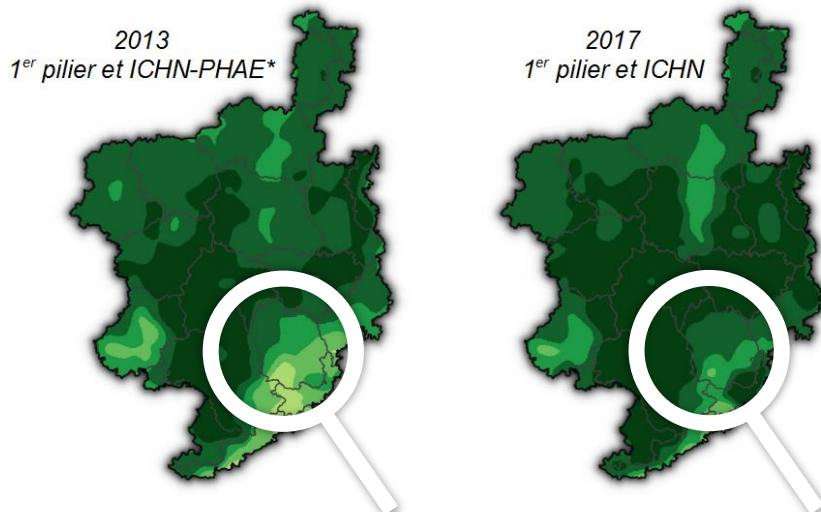
- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 150 et 225 €/ha de SAU
- ICHN majoritairement comprise entre 75 et 150 €/ha de SAU

Montant en €/ha de SAU*



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

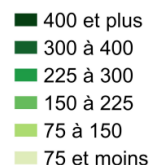
Évolution des aides 2013-2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

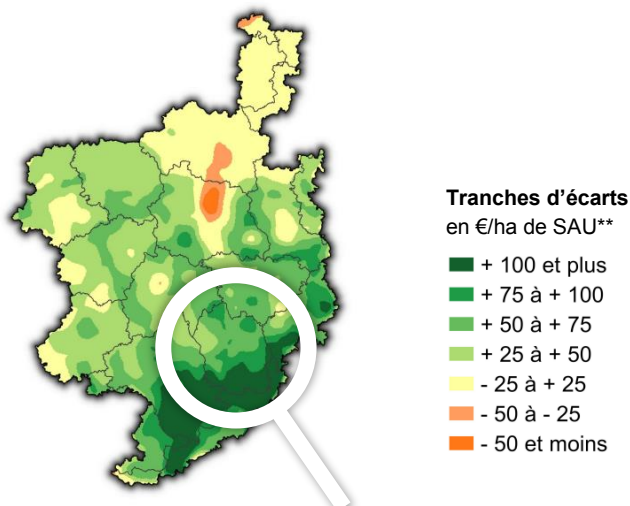
- Relèvement général du niveau d'aides sur le département
- Extension de la zone entre 300 et 400 €/ha de SAU sur la moitié nord du département

Montant en €/ha de SAU*

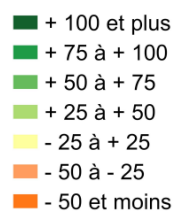


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU**



- Augmentation des aides sur la totalité du département
- Le sud du département a connu la plus forte augmentation, à +100 €/ha et plus

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Réalisation cartes : Émeline Brulurut (DRAAF/SRISET)

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paielement unique (DPU)	Paielement de base (DPB) Paielement vert Paielement redistributif Paielement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Conception, méthodologie et traitement des données : AGRESTE / DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Composition, rédaction et réalisation : SIDAM

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif central, les données chiffrées et les graphiques du FlashInfo n° 6 au format tableur sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>
- les fiches « Bilan de la PAC 2013-2017 » de chacun des départements du Massif central, les données chiffrées et les graphiques au format tableur sur le site du SIDAM <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



SIDAM
Cité régionale de l'agriculture
9 allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière
Tél. : 04 73 28 78 33 – Courriel : sidam@aura.chambagri.fr
Internet : www.sidam-massifcentral.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Internet : www.draaf-auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

